

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 19/09/2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER (jusqu'à 20h30)
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Jean-Luc VIAUD
Pierre NOBLET ayant donné pouvoir à Vanessa PAGEOT
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Michel LHOUTELLIER ayant donné pouvoir à Jacques COUILLAUD
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Philippe FORMENTEL à partir de 20h30

Secrétaire de séance : Philippe FORMENTEL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2025**

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

Philippe FORMENTEL expose :

Les modifications au tableau des effectifs de la commune doivent être présentées et approuvées en Conseil municipal. Il peut s'agir de modifications, suppressions ou de créations de postes, visant à mettre en adéquation les effectifs avec les besoins de services.

Les modifications concernent les situations suivantes :

- Une diminution et une augmentation du temps de travail de deux agents au multi-accueil.
Un éducateur de jeunes enfants souhaite diminuer son temps de travail et une puéricultrice souhaite augmenter son temps de travail d'autant pour assurer la continuité du service au multi-accueil.
Il faut modifier le temps de travail de ces deux postes compte-tenu que la différence est inférieure à 10 %.
- Une augmentation du temps de travail d'un contractuel au service animation – jeunesse – vie scolaire.
Un agent contractuel à temps non-complet 26,95 h souhaite travailler pendant les vacances scolaires à l'accueil de loisirs. L'objectif est de favoriser les agents qui sont sur des temps non-complet pour être plus attractifs. Ils connaissent l'équipe et le fonctionnement du service, ce qui permet par ailleurs d'avoir moins de contrats d'engagement éducatif. De plus, cela permet de réduire le recours à des contrats éducatifs d'engagement.
Il convient de supprimer le poste et créer un autre poste en adéquation avec le besoin du service compte-tenu que la différence est supérieure à 10%.

Modification de postes :

- Modification d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à TNC 29,75 h à TNC 28 h
- Modification d'un poste de puéricultrice à TNC 29,80 h à TNC 31,55 h

Suppression de poste :

- Suppression d'un adjoint d'animation contractuel à TNC 26,95 h

Création de poste :

- Création d'un poste d'adjoint d'animation contractuel à TNC 31,17

VU l'avis de la commission Ressources humaines du 8/09/2025

VU l'avis des membres du Comité social territorial du 18/09/2025

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la modification d'emploi proposé ;

APPROUVE la suppression et création d'emploi proposé ;

APPROUVE la modification du tableau des effectifs en conséquence ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 25/09/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Philippe FORMENTEL

